

4. CONSULTATION PUBLIQUE ET RELATION AVEC LE MILIEU

Informer et consulter les citoyens constituent des éléments clés des projets d'envergure. Au fil des ans, ils sont devenus une exigence de la part des organismes gouvernementaux et de la population concernée. Le projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas ne fait pas exception à la règle. Au cours des dernières années, le projet a fait l'objet de bon nombre de discussions et commentaires de la part de différents groupes du milieu : municipalités, MRC, riverains, groupes environnementaux et citoyens. La connaissance de leur perception à l'égard du projet de Dépôt Rive-Nord est essentielle à la prise en compte de leurs attentes et préoccupations.

Ce chapitre présente les différentes activités de communication de Dépôt Rive-Nord, identifie les principales préoccupations et attentes exprimées par le milieu ainsi que les différentes solutions proposées pour en tenir compte. Il comprend 3 volets :

- Milieu socio-politique
- Programme d'information et de consultation;
- Suivi des préoccupations et attentes.

Ce dernier point correspond aux mesures incluses dans le projet pour tenir compte des préoccupations exprimées lors de l'étude de perception et au cours du programme d'information.

4.1 MILIEU SOCIO-POLITIQUE

4.1.1 Contexte d'implantation

L'Avis de projet en vue de l'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas a été soumis au MENV en avril 2002. Toutefois, le projet est connu et fait l'objet de discussions dans la région depuis plusieurs années. Dépôt Rive-Nord a présenté son projet à divers groupes et organismes, tandis que les médias locaux faisaient écho aux discussions qui avaient lieu. Le chapitre qui suit résume les activités de communication tenues de 1994 à 2003 ainsi que les principaux enjeux soulevés par les médias durant la même période. Cette revue permet de mieux comprendre l'historique ainsi que le contexte dans lequel s'insère l'étude de perception et le projet tout entier.

4.1.1.1 Activités d'information et de consultation 1999-2003

Le projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas a fait l'objet de discussions publiques dans le cadre de 4 démarches dont 3 y étaient directement liées.

- ¹²⁹ **Table de concertation du Comité de suivi environnemental (COSE) Lanaudière.** COSE Lanaudière est un organisme environnemental à but non lucratif prônant la concertation comme moyen d'améliorer la qualité

¹²⁹ QC-92

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

du milieu de vie des citoyens. La formation de tables de concertation s'avère le moyen privilégié par COSE Lanaudière pour favoriser le dialogue entre les citoyens et les industries.

Manifestant son intérêt à établir une table de concertation associée à ses activités, Dépôt Rive-Nord collabora avec COSE Lanaudière dès 1999 pour la formation d'une table de concertation. Les objectifs spécifiques de cette table étaient : d'informer les citoyens riverains sur les opérations, de répondre aux interrogations des citoyens et de rechercher des solutions permettant aux citoyens d'avoir une meilleure qualité de vie.

Outre les représentants de COSE Lanaudière, la table de concertation regroupait 18 participants dont :

- 7 citoyens riverains;
- 1 représentant de la municipalité de Saint-Thomas;
- 1 représentant de la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier;
- 1 représentant de la MRC de Joliette;
- 1 représentant de la MRC de D'Autray;
- 1 représentant du MENV;
- 1 représentant du Département de santé publique (DSP);
- 1 représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA);
- 1 représentant du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Lanaudière;
- 1 représentant du Regroupement vert de Ste-Geneviève-de-Berthier;
- 2 représentants de Dépôt Rive-Nord.

Suite à des rencontres périodiques au cours des années 1999 et 2000, Dépôt Rive-Nord a pris la décision d'interrompre sa participation aux activités de la table de concertation. Cette décision s'imposait devant l'impossibilité d'établir, après plusieurs rencontres, un climat de travail sain orienté vers l'atteinte des objectifs de la table de concertation.

- **Ententes de partenariat avec la municipalité.** Le projet a fait l'objet de présentations publiques lors des négociations visant à conclure les ententes de partenariat avec les municipalités riveraines. Des ententes ont été conclues avec la municipalité de Saint-Thomas et la MRC de Joliette.
- **PGMR.** Des discussions sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement ont également eu lieu dans le cadre de l'élaboration du PGMR de la MRC de D'Autray, entre autres lors des assemblées publiques d'information.
- **Modification à son schéma d'aménagement.** Enfin, la MRC de Joliette a proposé en 2001 une modification à son schéma d'aménagement pour permettre la réalisation du projet et a, par la suite, déposé une demande touchant les terrains visés en vue de les exclure des restrictions imposées

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

par le zonage agricole. La MRC de Joliette et la CPTAQ ont tenu des consultations publiques sur cette dernière demande.

4.1.1.2 Analyse de presse couvrant la période de 1994 à février 2003

Quelque 230 articles ont été analysés. Deux hebdomadaires, L'Expression de Lanaudière et L'Action, font le suivi du dossier de façon soutenue. Cinq groupes ont exprimé autant de points de vue différents.

- La MRC de Joliette donne son appui à Dépôt Rive-Nord. D'une part, elle manifeste sa confiance à l'égard de l'entreprise quant à sa capacité d'exploiter le site d'enfouissement en conformité avec la réglementation. D'autre part, elle fait valoir les avantages du projet et de l'entente, à savoir l'accès à un site d'une capacité suffisante pour enfouir les déchets au cours des prochaines années, les économies réalisées grâce à une entente à long terme et les redevances qui lui seront versées par Dépôt Rive-Nord.
- Deux municipalités s'inscrivent en désaccord avec le projet. Il s'agit des municipalités de Lanoraie et de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Situées à proximité du site, ces dernières se disent plus vulnérables à la contamination de l'eau. Elles craignent également les odeurs désagréables puisqu'elles sont situées dans l'axe des vents dominants.
- Un certain nombre de citoyens, notamment des riverains du site et des résidents de Saint-Thomas, s'opposent au projet en soulignant le problème des odeurs et l'impact de la circulation des camions. Les risques de contamination de l'eau font également partie de leurs préoccupations.
- Quant aux groupes environnementaux, ils situent le projet dans le contexte plus global de la gestion des matières résiduelles. Selon eux, le choix d'un site d'enfouissement est prématuré. Ils sont critiques à l'égard de la MRC et des façons de faire de Dépôt Rive-Nord. Ils questionnent également la création d'un mégasite, la méthode proposée, l'importation de matières résiduelles et la situation de monopole dans laquelle se retrouve Dépôt Rive-Nord relativement à la gestion de ces matières sur le territoire.
- Les employés de Dépôt Rive-Nord font état de leurs inquiétudes quant à leur emploi si le projet ne se réalise pas.

Deux commentaires se dégagent également de cette analyse de presse. Premièrement, sur le plan de l'information et de la consultation, outre la Table de concertation COSE Lanaudière, les représentants municipaux constituent le premier public de Dépôt Rive-Nord. Deuxièmement, la population a reçu les informations concernant le projet essentiellement par l'entremise des médias. Elle ne bénéficie pas d'une information de première main. Sa connaissance du projet est donc assujettie aux opinions et aux positions prises par les principaux

acteurs – élus municipaux, groupes environnementaux et opposants présentées dans les médias locaux.

4.1.2 Étude de perception

Lors de la conception d'un projet, les impacts réels et perçus ont une égale importance et doivent être identifiés et pris en compte. L'étude de perception s'avère un excellent moyen permettant d'évaluer les impacts exprimés par la population concernée. Celle-ci a été réalisée en conformité avec le chapitre 4 de la Directive ministérielle émise par le MENV en septembre 2002. Cette section comprend 3 volets : l'objectif, la méthodologie et la synthèse des perceptions.

4.1.2.1 Objectif

L'étude de perception vise d'abord à définir les préoccupations et attentes de la population concernée par le projet. Ce portrait d'ensemble a, par ailleurs, constitué un outil stratégique du point de vue de la planification et de la gestion. Il a fourni notamment un maximum de pertinence aux documents d'information diffusés dans le cadre du programme d'information et de consultation et à l'étude d'impact elle-même.

4.1.2.2 Méthodologie

Approche méthodologique

Par définition, une étude de perception donne un portrait essentiellement qualitatif plutôt que quantitatif. Il s'agit de définir la diversité des opinions à l'égard d'un projet ou d'une situation donnée, selon les différents groupes concernés. Par ailleurs, pour garantir la validité et la qualité de l'étude, il est nécessaire qu'elle soit menée de façon rigoureuse et structurée.

La présente étude est basée sur des entrevues individuelles, d'une durée approximative de 1 heure 30 minutes à 2 heures chacune, réalisées auprès de 25 personnes. Les entrevues ont été menées à l'aide d'un guide identique pour tous les participants. Le guide d'entrevue est joint à l'Annexe H. Les questions étaient neutres et ouvertes. Elles couvraient 5 grands thèmes :

- la connaissance du projet;
- la connaissance du promoteur;
- la perception à l'égard projet;
- les enjeux et impacts appréhendés;
- l'information et la consultation.

On a eu recours à la logistique de réalisation suivante. Toutes les personnes identifiées au départ ont d'abord reçu une lettre de Dépôt Rive-Nord sollicitant leur participation. Ensuite, chaque personne a été rejointe par téléphone pour lui

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

expliquer la démarche et lui demander sa collaboration. Le calendrier d'entrevues a ensuite été élaboré. Les entrevues ont été réalisées par 3 conseillers en communication durant la période s'échelonnant du 3 avril au 13 mai 2003. Une fois les entrevues terminées, une lettre de remerciement a été postée à l'attention de chacun des participants.

Tout au long du processus, les intervieweurs ont tenu compte de 2 principes directeurs : la neutralité et la confidentialité. Ils ont adopté une attitude d'ouverture et se sont limités à un rôle de facilitateur. Ils ont également rassuré les participants quant à la confidentialité des propos tenus lors de l'entrevue. Il s'agissait de faire en sorte que chacun puisse s'exprimer librement et fasse part de l'ensemble de ses préoccupations, craintes et attentes à l'égard au projet.

Par souci d'ouverture et de souplesse, les participants ont été invités à répondre à chacune des questions du guide d'entrevue tout en ayant la possibilité de faire valoir leur point de vue pour tout autre sujet de préoccupation. L'entrevue a été réalisée dans une atmosphère de libre expression pour favoriser les échanges. Toutefois, dans un souci de synthèse et pour faciliter la compréhension, le rapport regroupe tous les commentaires portant sur un même thème.

Le rapport d'étude ne fait que colliger les commentaires recueillis au cours des entrevues, sans interprétation. Par ailleurs, 2 autres éléments sont importants à considérer sur le plan méthodologique. D'une part, aucune distinction n'a été faite entre les perceptions du participant lui-même et celles qu'il attribue à la perception générale. D'autre part, il n'y pas eu d'analyse statistique des commentaires, ni de pondération des propos pour tenir compte de la fonction du participant, élu ou citoyen.

Représentativité

Choix de l'échantillon

La représentativité et la valeur de l'étude sont tributaires du nombre et de la diversité des personnes interviewées, chacune exprimant un point de vue différent selon sa provenance géographique, sa fonction et son domaine d'intérêt. Ainsi, les participants à l'étude font partie de l'une ou l'autre des 6 grandes catégories suivantes :

- les élus des municipalités et des MRC;
- les administrateurs des municipalités et des MRC;
- les administrateurs des organismes publics régionaux et provinciaux;
- les acteurs socio-économiques;
- les groupes environnementaux;
- les riverains;
- les citoyens de la région.

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

Au total, l'échantillon de départ comprenait 39 personnes choisies par Tecsuit et Dépôt Rive-Nord, lesquelles étaient réparties dans 11 municipalités, soit des municipalités directement concernées par le projet et des municipalités plus éloignées. Il s'agit d'un échantillon relativement important pour ce type d'étude.

Participants à l'étude

Sur les 39 personnes de l'échantillon, 25 ont accepté de participer à l'étude, ce qui représente un taux de participation de 64 %. Le taux élevé de participation assure la validité de l'étude de perception sur le plan de la représentativité.

TABLEAU 4.1 : BILAN SOMMAIRE DE PARTICIPATION

Participation	Sollicités	Rencontrés
Municipalités et MRC (élus)	6	4
Administration publique municipale	6	5
Administration publique régionale et provinciale	4	2
Acteurs socioéconomiques	9	8
Groupes environnementaux	4	2
Riverains	5	3
Citoyens de la région	5	1
Total :	39	25

4.1.2.3 Synthèse des perceptions

Faits saillants de l'étude de perception

Les faits saillants font état de la convergence de certains propos ou commentaires exprimés au cours des entrevues. Comme mentionné précédemment, il ne s'agit pas d'une compilation statistique, mais bien d'opinions ou de perceptions partagées par la plupart des participants. Les faits saillants donnent un bon aperçu du contexte général dans lequel s'inscrit le projet.

Commentaires généraux

- Dans tous les cas, les intervieweurs ont reçu un bon accueil. Les entrevues se sont déroulées dans un climat serein.
- Il existe, chez les participants, une reconnaissance généralisée de la nécessité de gérer les déchets et, par conséquent, de trouver une solution acceptable. La recherche de solutions fait partie intégrante d'une réflexion sur les grands enjeux sociétaux en matière de gestion de matières résiduelles. Ainsi, le recyclage doit de plus en plus occuper une place prépondérante, l'enfouissement ne devant pas constituer un obstacle à

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

l'atteinte de l'objectif de réduction inscrit dans le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles.

- Selon l'image qu'ont les participants, le promoteur est vu comme une entreprise jouant un rôle actif au sein de la communauté, en accord avec ses responsabilités sociales. Ils reconnaissent son expertise dans ce domaine et soulignent que l'entreprise propose des services intégrés de gestion des matières résiduelles. Leur perception du promoteur est souvent liée à une image établie en fonction du passé.
- Tous n'ont pas la même connaissance du projet. De façon générale, les élus, les intervenants concernés et les opposants le connaissent assez bien. Les participants sont conscients qu'ils ont des lacunes en termes d'information, notamment les riverains, les employés et les clients. La plupart des personnes interviewées s'accordent pour dire que plus on s'éloigne du site, moins on connaît le projet.

Commentaires sur le projet

- Les enjeux socio-politiques occupent une place importante et peut-être même déterminante du point de vue de la gestion de ce dossier.
- La cellule d'enfouissement technique est souvent perçue comme un élément fort du projet, étant sécuritaire et conforme aux normes environnementales les plus sévères. Plusieurs répondants croient qu'elle constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle.
- La plupart des participants soulignent que la perception à l'égard du projet est influencée par l'historique des activités sur le site actuel et par le style de gestion du promoteur.
- Il semble que les participants aient déjà pris position à l'égard du projet et que l'opposition soit organisée. Par ailleurs, les répondants constatent une lacune sur le plan de l'information.
- La principale appréhension exprimée par l'ensemble des participants est l'impact possible du projet sur la qualité de l'eau.

Enjeux

Les personnes interviewées sont en général conscientes des grands enjeux liés à la gestion des matières résiduelles, lesquels dépassent le strict cadre du projet de Dépôt Rive-Nord. Leurs propos en font d'ailleurs largement état.

Enjeux sociétaux – Les répondants identifient 3 grands enjeux sociétaux. Premièrement, ils sont généralement d'avis qu'il faut privilégier le recyclage plutôt que l'enfouissement. Dans ce contexte, la création de mégasites et le

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

captage des biogaz sont considérés comme un obstacle à la réduction des quantités de matières résiduelles enfouies. On craint également que l'accumulation d'un grand volume de déchets dans un seul site accroisse indûment le risque de contamination.

Deuxièmement, ils s'interrogent à savoir si l'entreprise qui se voit confier un service public, comme la gestion des matières résiduelles, se place inévitablement en conflit d'intérêts. Pour eux, il est évident que la recherche de la rentabilité incite les promoteurs à remplir leurs sites d'enfouissement le plus rapidement possible tandis que, dans l'intérêt du public, il serait souhaitable de privilégier le recyclage afin de prolonger la durée de vie de ces sites.

Troisièmement, selon les répondants, les ententes de partenariat pourraient contribuer à placer les municipalités ou les MRC qui en sont les signataires en situation de conflit d'intérêts.

Enjeux juridiques - Des participants signalent que l'appel de la décision de la CPTAQ pourrait influencer le projet.

Enjeux politiques - Les questions soulevées traitent principalement du manque de concertation entre les MRC au moment de la réalisation des PGMR, des contradictions entre le fait de permettre l'implantation de mégasites et l'octroi du droit de regard des MRC sur la provenance des matières résiduelles. Les répondants ont souligné la difficulté pour les MRC ou les municipalités qui reçoivent des redevances dans le cadre des ententes de s'opposer aux objectifs du promoteur, à savoir remplir le site d'enfouissement le plus tôt possible.

Toujours en ce qui concerne ces ententes, les participants mentionnent qu'il n'y a pas de consensus politique au sein des conseils municipaux, que l'on ait signé ou non une entente avec le promoteur. On souligne également l'absence de balises pour guider la gestion des fonds octroyés par le promoteur.

Enjeux sociaux - Sur le plan social, l'enjeu le plus souvent mentionné par les répondants est la diminution de la qualité de vie des riverains. Pour plusieurs, le risque de contamination de l'eau et les nuisances liées notamment au bruit, au transport et à la présence d'odeurs désagréables constituent autant de facteurs qui pourraient affecter la qualité de vie. Les répondants cherchent aussi à savoir si la réalisation du projet constitue une garantie pour la région en ce qui a trait à la gestion de matières résiduelles dans le futur. La crédibilité et la confiance constituent également un enjeu important aux yeux des participants.

Enjeux environnementaux et de santé - L'ensemble des enjeux mentionnés en rapport avec l'environnement et la santé peuvent se définir ainsi : les risques de contamination du milieu naturel, les risques pour la santé et les mesures d'atténuation de ces risques. La plupart croit que le suivi environnemental et la mise sur pied d'un comité de vigilance représentent une garantie en matière de respect de l'environnement et constituent un élément de solution à considérer.

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

Enjeux d'affaires - La possibilité que le projet puisse être refusé ou que sa réalisation soit retardée au-delà de l'échéance des contrats de service en vigueur préoccupe les clients.

Impacts appréhendés

Les impacts appréhendés ont été regroupés sous 10 thèmes principaux et sont présentés en détail. Comme il a déjà été mentionné, aucune distinction n'a été faite entre les impacts réels et appréhendés. De plus, l'ordre de présentation des impacts reflète, de façon générale, l'importance accordée à chacun d'eux par les participants.

Milieu récepteur - Les caractéristiques mêmes du milieu naturel constituent, à plus d'un égard, une source majeure d'inquiétudes pour certains participants : sols sablonneux, proximité de tourbières, milieu hypothéqué par les activités passées et quantité de déchets enfouis.

Eau - L'impact potentiel sur la qualité de l'eau représente certainement la première et la plus importante préoccupation pour l'ensemble des répondants. La plupart des répondants sont préoccupés par la contamination de la nappe phréatique, des puits artésiens et des puits de surface ainsi que le rabattement de la nappe phréatique. Selon certains, cette crainte persiste malgré les contre-expertises réalisées par des spécialistes reconnus confirmant la qualité de l'eau.

Écran d'étanchéité - L'écran d'étanchéité est généralement considéré comme une amélioration comparativement à la situation actuelle. Toutefois, des répondants demeurent inquiets vis-à-vis de la fiabilité de la technologie, particulièrement sa capacité à résister aux changements climatiques, aux tremblements de terre. Sa fiabilité à long terme est également mise en doute.

Lixiviat et traitement des eaux - Le fait de collecter et de traiter le lixiviat est vu comme un aspect positif. La question du lixiviat est néanmoins à l'origine de certaines inquiétudes, notamment le risque de contamination de l'eau et du sol ainsi que le risque d'émanation d'odeurs lors du traitement du lixiviat, selon la technologie utilisée.

Transport - La majorité des répondants perçoivent la circulation des camions comme une nuisance à plusieurs égards : achalandage, bruit, vibration, dommage aux routes, impact visuel, risques d'accidents, pollution de l'air et risques pour la santé. Les propos recueillis nous amènent à constater que cet impact préoccupe particulièrement les résidents de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Odeurs - La plupart des répondants appréhendent l'émanation d'odeurs nauséabondes entraînant une perte de qualité de vie pour les riverains, surtout durant la période estivale. L'importance accordée à l'impact des odeurs est variable.

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

Goélands - Des participants sont d'avis que la présence de 500 à 1 000 goélands par jour sur le site génère une grande quantité de fiente qui contamine l'eau de surface, les cours d'eau, la nappe phréatique, les tourbières de Lanoraie et les terres agricoles. D'autres mentionnent que les oiseaux qui se posent sur les terres détruisent les plantes et le milieu naturel, les tourbières entre autres.

Matières résiduelles - La présence même de matières résiduelles est perçue comme un impact négatif. On estime qu'il y a des matières résiduelles de toute nature enfouies dans le site actuel. Selon certains, le volume des matières résiduelles ne cesse d'augmenter : il serait passé de 300 000 à 600 000 tonnes en 10 ans. Des participants affirment que les matières résiduelles viennent d'aussi loin que les Îles-de-la-Madeleine et les États-Unis. Des participants craignent l'impact de la concentration d'un volume considérable de matières résiduelles dans un seul lieu. Certains questionnent aussi les méthodes actuelles de contrôle des matières qui entrent dans le site.

Biogaz - Quant aux biogaz, certains appréhendent le détournement des matières recyclables vers le site d'enfouissement parce qu'elles sont essentielles à sa production. Dans ce contexte, la valorisation du biogaz est perçue comme un obstacle au compostage. On s'interroge aussi sur l'efficacité de la technologie, les risques de fuite, et ce qu'il advient des gaz non captés.

Économie - L'acceptation du projet est reconnue comme une garantie d'emplois directs et indirects et le maintien d'un service fiable, à prix concurrentiel et à proximité. Les compensations financières versées aux communautés locales et régionales sont aussi perçues comme un aspect positif du projet par certains. Par ailleurs, on croit que la présence du site entraîne une perte de la valeur des propriétés pour les riverains.

Information et consultation

Les commentaires relatifs à l'information et à la consultation sont nombreux et convergents. Il convient de rappeler que la majorité des répondants ont souligné, premièrement, des lacunes importantes en matière de communication de la part du promoteur et, deuxièmement, l'impact de la dissolution de la Table de concertation COSE Lanaudière après un an et demi d'existence. C'est à la lumière de ces 2 constats que les répondants ont formulé leurs commentaires et suggestions.

Approche - De façon générale, on souhaite plus d'ouverture et de transparence de la part du promoteur. Les répondants souhaitent un programme de communication en continu en même temps que l'accès à une information complète, compréhensible et crédible. Pour permettre une meilleure compréhension, des débats constructifs et l'établissement de relations positives, ils privilégient une communication interpersonnelle, des rencontres par petits groupes plutôt que de grandes rencontres publiques. Ils suggèrent que des activités d'information soient réalisées avant l'audience du BAPE en indiquant

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

qu'elles devraient être planifiées en concertation avec la municipalité de Saint-Thomas et la MRC de Joliette.

Moyens - Les répondants ont proposé une très grande variété de moyens d'information, notamment : visites de site, portes ouvertes, ligne téléphonique, dépliant, communiqué, reportage dans les journaux locaux, information sur le site Internet et programme de sensibilisation dans les écoles.

Sujets d'intérêt - Les répondants s'intéressent à tous les aspects du projet. Ils veulent être informés aussi bien sur la gestion actuelle du site d'enfouissement que sur le projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique.

Comité de suivi - La plupart des répondants souhaitent la mise sur pied d'un comité de suivi indépendant, autonome et permanent, ce qui implique une démarche à moyen et à long terme de la part des intervenants. Selon eux, le rôle du comité devrait couvrir les 3 dimensions suivantes :

- liaison entre la population et Dépôt Rive-Nord;
- rôle conseil auprès de Dépôt Rive-Nord quant à la gestion du site;
- rôle décisionnel relativement à certaines initiatives de la communauté en matière de gestion des matières recyclables.

On souhaite que le comité ait un mandat qui comprendrait les aspects suivants :

- le suivi du respect du certificat d'autorisation;
- le suivi du traitement des plaintes;
- la réalisation de certaines contre-expertises de moindre envergure;
- la suggestion de nouvelles idées relatives à la valorisation des matières résiduelles;
- la suggestion de moyens pour réduire les impacts et les nuisances;
- le suivi des opérations sur le site, de l'évolution du projet et de la gestion des matières recyclables.

On souhaite que le comité soit composé de représentants de différentes allégeances : citoyens riverains, groupes communautaires, organismes environnementaux locaux, organismes de santé, ministère de l'Environnement, municipalité et promoteur et que le promoteur finance ses travaux à un niveau suffisant pour assurer sa crédibilité. Le comité devrait avoir accès à toute l'information pertinente.

4.2 PROGRAMME D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

Dans l'étude de perception, les répondants ont clairement fait état d'un manque d'information en regard du projet. Ils ont aussi exprimé le souhait d'avoir accès, le plus tôt possible et en continu, à une information complète, crédible et compréhensible. Pour donner suite à ces suggestions,

¹³⁰Dépôt Rive-Nord a mis en œuvre un programme d'information et de consultation. Ce programme a débuté en juin 2004. Il se veut le début d'une démarche d'information continue avec la communauté. Les éléments clés du programme sont présentés en 4 volets : les objectifs visés et l'approche préconisée, la description du programme, la participation et la synthèse des commentaires de même que le comité de suivi.

4.2.1 Objectifs et approche

Le programme vise 3 objectifs principaux :

- Permettre aux personnes et groupes concernés d'acquérir une connaissance globale du projet;
- Contribuer à l'établissement d'un climat de confiance;
- Assurer une prise en compte des préoccupations du milieu.

Il s'inscrit dans une approche d'ouverture et de transparence et met l'accent sur le contact interpersonnel qui favorise les discussions et les échanges constructifs.

4.2.2 Description du programme

4.2.2.1 Publics cibles

Dans un premier temps, la priorité a été accordée aux publics les plus immédiatement concernés par le projet, soit :

- **Les employés (250 personnes)** : les employés du siège social, de Service sanitaire Rive-Sud (SSRS), de Dépôt Rive-Nord ainsi que ceux des autres entreprises en gestion des matières résiduelles ayant un lien direct ou indirect avec le site;
- **Les riverains (149 résidences)** : les personnes vivant dans un rayon de 2 kilomètres au pourtour du site;
- **Les élus (39)** : les élus des 3 municipalités riveraines, Saint-Thomas, Saint-Geneviève-de-Berthier, Lanoraie et Berthierville, ceux des MRC concernées de Joliette et de D'Autray ainsi que les députés (4) provinciaux et fédéraux;
- **Les groupes d'intérêt (24)** : les organismes à vocation socio-économique, environnementale et de santé concernés par le projet;
- **La population** des municipalités riveraines.

¹³⁰ QC-95

4.2.2.2 Activités

Le programme d'information et de consultation comprend les 3 activités suivantes :

- Envoi personnalisé d'une brochure d'information;
- Rencontres et visites de site;
- Brochure mise à la disposition du public.

Envoi personnalisé d'une brochure d'information

Dans un premier temps, Dépôt Rive-Nord a envoyé à toutes les personnes visées (plus de 400) une brochure d'information qui résume l'ensemble des éléments clés du projet et répond aux principales préoccupations exprimées au cours de l'étude de perception. La brochure est jointe en Annexe H. Une lettre de couverture accompagnait la brochure et invitait les personnes à communiquer avec l'entreprise pour toute demande d'information

complémentaire. Une copie de la brochure a également été envoyée aux responsables du dossier du MENV.

Rencontres et visites

Dans le cadre du programme, Dépôt Rive-Nord a prévu une série de rencontres avec les personnes ou groupes les plus concernés par le projet. Ces rencontres ont permis aux participants de se familiariser davantage avec le projet et ont constitué une occasion privilégiée d'échanges. Un vidéo d'animation réalisé spécifiquement pour ces rencontres illustre de façon très précise l'aménagement de la cellule technique. Il a servi de base aux discussions. Toutes les rencontres, à l'exception de celles avec les conseils municipaux qui avaient lieu dans les municipalités concernées, comprenaient également une visite de site. Cette visite est venue compléter l'information et permettre aux participants de visualiser très concrètement les différents volets de la gestion du site ainsi que de la construction d'un écran d'étanchéité périphérique. Les démarches entreprises auprès de chaque groupe sont décrites ci-dessous.

Riverains – Plusieurs démarches ont été entreprises pour inciter les riverains à participer aux rencontres :

- Invitation à confirmer leur présence à une rencontre et à une visite de site dans la lettre de couverture de la brochure;
- Communication téléphonique avec les personnes résidant à proximité du site (80 résidences) pour les inciter à participer à une rencontre. Ces

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

téléphones ont également été l'occasion d'évaluer sommairement leur opinion relativement au projet.

Élus municipaux – Les conseils des municipalités riverains et des MRC ont été invités personnellement à une rencontre pour visionner le vidéo et échanger sur le projet.

Groupes d'intérêt – Les représentants des organismes environnementaux et de santé ainsi que ceux de l'UPA ont été invités à participer à une rencontre suivie d'une visite de site.

Brochure mise à la disposition du public

Population en général – La brochure d'information a été mise à la disposition de la population dans les bureaux municipaux des 4 municipalités riveraines et des MRC.

4.2.3 Participation et synthèse des commentaires

4.2.3.1 Participation

Riverains – Malgré les nombreuses démarches entreprises pour inciter les riverains à participer aux rencontres seulement 21 personnes ont confirmé leur présence et, de ce nombre, seulement 8 personnes ont assisté aux 2 rencontres tenues les 22 et 29 juin 2004.

Élus municipaux – Une présentation a été faite au conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier et à celui de Saint-Thomas les 12 juillet et 12 août 2004 respectivement. Une rencontre se tiendra ultérieurement avec la municipalité de Berthierville (date à confirmer). Le conseil de la MRC de D'Autray a été rencontré le 30 juin 2004 et celui de la MRC de Joliette le sera le 14 septembre.

Groupes d'intérêt – Sept personnes de l'UPA ont participé à une rencontre et visité le site le 29 juin 2004.

Deux représentants du DSP de Lanaudière ont participé à une rencontre, puis visité le site le 12 août. Une autre rencontre est aussi à prévoir avec le représentant du CLSC D'Autray. Les représentants du CLSC de Joliette ont décliné l'invitation de Dépôt Rive-Nord.

Pour ce qui est des groupes environnementaux, la démarche a privilégié la rencontre des groupes locaux. Le président du Regroupement vert, qui est également conseiller municipal de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, a eu l'occasion de discuter du projet dans le cadre des rencontres du conseil de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de la MRC de D'Autray. Une rencontre avec le CRE de Lanaudière est également en planification.

4.2.3.2 Principaux commentaires

Invitation à participer à une rencontre – Lors des appels téléphoniques invitant les gens à participer à une rencontre, personne n'a émis de commentaires négatifs relatifs au projet ou à l'entreprise. Les personnes se sont dites en faveur ou neutre. Ce fait explique peut-être le peu d'intérêt des riverains à assister à des rencontres.

Rencontres des riverains et des groupes - La réaction des participants à la présentation et à la visite a été très positive. On a souligné la clarté des informations incluses dans la brochure. Les questions des participants visaient essentiellement à éclaircir certains volets du projet ou de la gestion d'entreprise. Elles ont porté sur les sujets déjà identifiés comme faisant l'objet de préoccupations, soit : la contamination de l'eau, les odeurs, la fiabilité de la technologie et les mesures de suivi.

Rencontres des élus – Les rencontres avec les élus municipaux ont également été très positives. À l'exception de la rencontre avec le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier, les élus municipaux se sont montrés satisfaits des réponses du promoteur et ont manifesté leur intérêt à visiter le site.

4.2.3.3 Comité de suivi

Lors des rencontres, Dépôt Rive-Nord s'est engagé à mettre sur pied un comité de suivi au moment de l'acceptation du projet. Tous les participants ont accueilli favorablement cette initiative. Certains ont fait part des principes qu'ils jugent essentiels au bon fonctionnement et au succès de cette démarche : transparence de la part du promoteur, diffusion d'une information complète et représentativité des membres. Pour être représentatif, on croit que le comité de suivi doit comprendre, entre autres : des riverains, des agriculteurs, des représentants du domaine de la santé et des groupes environnementaux. De plus, pour assurer sa crédibilité, les membres devraient posséder une certaine connaissance des principaux sujets abordés et même une expertise dans le domaine.

4.3 PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES

4.3.1 Revue et bonification du projet

Afin d'assurer la prise en compte des préoccupations et des attentes identifiées par l'étude de perception, l'étude d'impact a été systématiquement passée en revue par les spécialistes techniques responsables de l'élaboration de chacun des volets. À la suite de cette revue, certains volets de l'étude d'impact ont été révisés, améliorés ou approfondis

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

à la lumière des aspects jugés importants par la population.¹³¹ Ainsi des modifications ont été apportées relativement aux éléments suivants :

- **Valeur de propriétés** – réalisation d'une étude sur le profil de la valeur foncière des propriétés riveraines au cours des 5 dernières années.
- **Rejet des eaux qui retournent à la rivière La Chaloupe** – le point de rejet des eaux de lixiviation traitées à la rivière a été déplacé pour répondre aux préoccupations de la municipalité de Saint-Thomas.
- **Contrôle des odeurs** – l'ensemble des modalités de transfert des matières résiduelles ont été revues pour minimiser l'émission d'odeurs et les mesures de suivi des odeurs ont été bonifiées.

Il faut aussi souligner que, dans le cadre de l'étude, les impacts sont évalués selon une méthodologie reconnue et éprouvée. Cette méthodologie tient compte des seuils de vulnérabilité et des impacts cumulatifs.

4.3.2 Préoccupations exprimées et mesures de gestion des impacts

Au terme de l'exercice de bonification, il a été établi que le projet, tel que conçu et élaboré, intègre les principales préoccupations et attentes exprimées. Cette section met en corrélation, de façon systématique, les principales préoccupations, les résultats des analyses et les solutions avancées dans l'étude d'impact.

4.3.2.1 Impact des activités passées et qualité de la gestion actuelle

Nature des sols - Le site utilisé au moment où Dépôt Rive-Nord a entrepris ses activités d'enfouissement sanitaire était conforme aux critères établis par le MENV en vertu du Règlement sur les déchets solides. Il est essentiellement composé de sable fin assurant une atténuation naturelle des eaux de lixiviation. Des programmes de suivi des effets sur le milieu ont été mis en place et les résultats transmis au MENV à intervalles réguliers. Le dossier du promoteur auprès du MENV démontre que la gestion actuelle du site est adéquate.

Contrôle des matières résiduelles admises au site - Dépôt Rive-Nord applique une procédure de contrôle stricte d'admission des matières résiduelles au site afin d'identifier rapidement les matières non admissibles et d'éviter leur élimination au lieu d'enfouissement.

Contamination de l'eau - Le programme de suivi environnemental du site de Dépôt Rive-Nord a constamment évolué depuis le début de l'exploitation en 1978 et il existe sous une forme plus complète depuis le début des années 1990. En 1998, un nouveau programme a été mis en place afin de mieux couvrir l'ensemble des activités du site. Son objectif principal est d'établir un suivi de la

¹³¹ QC-94

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

qualité de l'eau souterraine et de l'eau de la rivière Saint-Joseph en effectuant des analyses chimiques sur des échantillons d'eau prélevés à des endroits stratégiques. Le suivi révèle que les activités de Dépôt Rive-Nord ne perturbent pas la qualité de l'eau souterraine ou de surface aux limites de sa propriété.

Contamination de la rivière Saint-Joseph - D'une part, l'eau souterraine à cet endroit s'écoule lentement en direction de la rivière Saint-Joseph, soit à une vitesse moyenne de 20 à 60 mètres par an. D'autre part, un programme de suivi de la qualité de l'eau de la rivière Saint-Joseph a été mis en place, depuis le début des années 80, pour suivre l'évolution de cette migration. À ce jour, les activités du LES n'ont induit aucun impact significatif sur la rivière.

Contamination d'un versant de la rivière La Chaloupe – L'eau souterraine qui s'achemine vers la rivière La Chaloupe est celle située dans le secteur de la cellule C-3. La rivière La Chaloupe est doublement protégée. D'abord, la migration de l'eau souterraine vers la rivière est faible puisqu'il s'agit d'activités récentes. De plus, l'écoulement des eaux provenant de ce secteur sera bientôt interrompu par l'aménagement de l'écran d'étanchéité périphérique. Les résultats du suivi environnemental ne démontrent aucune contamination d'un versant de la rivière La Chaloupe.

Contamination des puits - Un inventaire des ouvrages de captage de particuliers ainsi qu'un échantillonnage de l'eau souterraine ont été réalisés en août 2001 et au printemps 2002. Cet échantillonnage a révélé qu'il existe un secteur situé en bordure du rang Saint-Albert et du rang des Cascades où l'on retrouve des concentrations en composés azotés (nitrates et nitrites) dans l'eau souterraine. Ces concentrations ne peuvent être associées aux activités du promoteur. Les activités agricoles antérieures et actuelles sont susceptibles d'avoir influencé la qualité de l'eau à ces endroits.

Épuisement de la ressource eau - Certains puits de surface situés le long du rang des Cascades, près de l'intersection du rang Sainte-Philomène, ont subi par le passé des problèmes d'approvisionnement en eau. Ces problèmes sont liés à l'abaissement naturel et récurrent du niveau de la nappe phréatique en fonction de la quantité de précipitations reçues dans la région.

La consommation d'eau de Dépôt Rive-Nord n'est pas en cause puisqu'elle est peu importante étant limitée aux usages domestiques et au nettoyage d'équipement.

Déplacement des piézomètres - Aucun déplacement de piézomètres n'a eu lieu. Ce sont plutôt des travaux d'entretien périodiques qui ont été réalisés. De plus, 22 piézomètres ont été ajoutés pour effectuer un suivi additionnel, en complément du programme de suivi régulier.

4.3.2.2 Impact du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique

Justification du projet – La capacité de réception du lieu d'enfouissement sanitaire qu'exploite Dépôt Rive-Nord sera bientôt atteinte. Le niveau d'exploitation moyen depuis 1996 est de 650 000 tonnes par année et, si rien n'est fait, le site aura atteint sa capacité autorisée le 1^{er} janvier 2005. L'entreprise soumet le présent projet d'aménagement pour prolonger la vie utile du site et ainsi continuer d'offrir le service de gestion efficace des matières résiduelles aux municipalités, aux industries et aux commerces. La période d'exploitation est de près de 28 ans et la quantité annuelle de matières demeurera la même.

Deux ententes ont été conclues afin de garantir la capacité d'enfouissement requise par les municipalités riveraines. Une première entente garantit à la MRC de Joliette une capacité d'enfouissement suffisante pour une période de 25 ans. Une deuxième entente, avec la municipalité de Saint-Thomas, prévoit que Dépôt Rive-Nord prendra en charge la gestion des matières résiduelles de cette municipalité aussi longtemps qu'il y aura des activités d'enfouissement dans la nouvelle cellule d'enfouissement.

Nature des sols – Dans le cadre du projet, une vaste campagne d'investigation géotechnique, hydrogéologique et environnementale a été réalisée sur le site de Saint-Thomas pour établir les conditions d'aménagement de l'écran d'étanchéité périphérique. Ainsi, tous les aspects sont considérés avec précision pour assurer la qualité de l'écran : conditions de maintien des parois, calculs des profondeurs nécessaires pour les travaux d'excavation et processus de mise en place de l'écran.

Étanchéité de l'écran périphérique – L'écran périphérique en sol-bentonite forme une enceinte d'une largeur de 1 m qui s'enfonce jusqu'à une profondeur de 35 m et s'ancre dans l'épaisse couche d'argile du sol. Cet écran viendra ceinturer la nouvelle cellule et celle présentement en exploitation. Un tel écran permettra d'isoler complètement les eaux souterraines des matières résiduelles.

L'écran d'étanchéité en sol-bentonite constitue l'une des plus anciennes technologies développées pour le contrôle des infiltrations d'eau dans le sol et l'une des plus utilisées en Amérique du Nord. Depuis 1980, cette technologie est utilisée comme système efficace et durable de confinement des déchets, particulièrement au États-Unis.

L'écran d'étanchéité périphérique a été conçu pour surpasser les exigences du Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (PREMR), mais également pour assurer la pérennité de l'ouvrage pendant toute la durée de vie de la cellule d'enfouissement. Ainsi, la phase de conception a consisté à vérifier la stabilité des ouvrages selon une grande variété de conditions ou d'événements – ordinaires ou exceptionnels tel un séisme.

Protection des eaux souterraines - La protection des eaux souterraines sera assurée par la mise en place des 6 mesures suivantes :

- L'écran périphérique sera ancré dans la couche d'argile pour former une enceinte étanche.
- La cellule forme une trappe hydraulique, car l'eau située à l'extérieur exerce une poussée naturelle vers l'écran, et non l'inverse.
- La distance entre le lixiviat et l'écran d'étanchéité est de 100 m.
- La pente à l'intérieur de la cellule entraîne l'écoulement de l'eau et du lixiviat vers le centre de la cellule étanche.
- L'eau est toujours maintenue par pompage en deçà des matières résiduelles.
- L'eau recueillie est acheminée vers une station de pompage et de traitement.

De plus, un programme de suivi environnemental du lieu d'enfouissement a été élaboré en conformité avec les exigences du Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles. Il comprend un suivi complémentaire de 22 points de mesure répartis à l'est de l'ancienne cellule C-1, à l'ouest de la cellule présentement en exploitation et du côté sud de la rivière Saint-Joseph.

Abaissement de la nappe d'eau souterraine - La nappe d'eau souterraine connaîtra un léger abaissement. Cette baisse est due principalement à un déficit de recharge, à savoir les précipitations qui alimentaient cette nappe auparavant seront captées par la cellule pour être ultimement acheminées à la station de traitement des eaux. Cette situation sera toutefois transitoire car les eaux de ruissellement se redirigeront vers la nappe à mesure que la cellule sera recouverte d'une membrane étanche.

De plus, l'effet de rabattement de la nappe sera diminué en raison de la présence de sols excavés et déposés au nord du site. L'eau contenue dans ces sols s'acheminera lentement vers la nappe phréatique. De plus, les sols ainsi déposés retiennent l'eau favorisant ainsi une plus grande recharge de la nappe.

Enfin, un rapport d'expertise complet a été préparé pour évaluer l'impact de l'abaissement de la nappe sur la quantité d'eau disponible dans les puits environnants. Cette étude conclut que l'impact dans les puits ne sera pas perceptible.

Contamination de l'air par le biogaz - Différentes mesures seront prises pour réduire les émanations de biogaz dans l'air. Premièrement, un système de captage des biogaz sera installé dans la nouvelle cellule et, au fur et à mesure de leur remplissage, les sous-cellules seront recouvertes d'une membrane

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

impermeable. Deuxièmement, les anciennes cellules, qui sont déjà pourvues d'un système de captage de biogaz, seront recouvertes d'argile provenant de l'excavation de la nouvelle cellule. L'ajout de cette couche de sol supplémentaire entraînera une plus grande efficacité de captage des biogaz. Il faut toutefois souligner que les émissions de biogaz du site sont présentement bien en deçà des normes du MENV.

L'efficacité du système de captage sera vérifiée régulièrement : un programme de suivi environnemental, conformément au PREMR, sera mis en place.

L'étude d'impact démontre également que les émissions atmosphériques associées au lieu d'enfouissement ne présente pas de potentiel de risque significatif de développement de cancer.

Risque d'explosion – Un des constituants du biogaz, le méthane, présente un risque d'explosion dans certaines conditions. Le méthane qui s'échappe de la masse de matières résiduelles ne peut pas exploser vu le manque d'oxygène. De plus, ce biogaz sera immédiatement capté et acheminé vers l'usine de valorisation pour y extraire le gaz naturel, lequel alimentera le réseau de Trans Québec et Maritimes. Quant au méthane résiduel qui s'échappe à la surface de la cellule, il ne peut pas exploser parce qu'il est immédiatement dilué dans l'air ambiant. Sa concentration dans l'air est alors beaucoup trop faible.

Odeurs et perte de la qualité de vie – Une étude a été réalisée afin d'évaluer la fréquence d'exposition à des épisodes d'odeurs insoutenables rapportées par des citoyens. Des simulations impact-odeur ont été effectuées selon plusieurs scénarios comparant les conditions d'exploitation actuelle et future du site. Il s'est avéré que l'aménagement et l'exploitation de la cellule d'enfouissement technique devraient entraîner une diminution des fréquences de dépassement des niveaux acceptables.

Des mesures préventives sont prévues. Par exemple, les activités de transfert des matières résiduelles se feront dans un bâtiment fermé et avec l'aide de camions fermés. On utilisera également un «nez électronique» pour analyser les odeurs en permanence.

Dans le but de réduire les nuisances pour les riverains du site, Dépôt Rive-Nord a procédé aussi à l'acquisition de certaines propriétés riveraines de façon à élargir encore davantage la zone tampon. Le site occupe seulement 65 hectares des 1 000 que possède le promoteur.

Nuisances dues au transport – L'exploitation de la cellule d'enfouissement proposée ne générera aucune augmentation de la circulation puisque le volume de matières résiduelles demeurera le même, soit environ 650 000 tonnes par année et que les heures d'exploitation seront les mêmes. Lors des travaux de construction de la nouvelle cellule, la circulation accrue n'engendrera pas d'impacts additionnels puisqu'il s'agira d'une augmentation du nombre de véhicules d'environ 15 % (40 par jour pendant 9 mois) et du nombre de camions

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

de 7,5 % (20 par jour pendant 9 mois). En ce qui concerne la sécurité routière, il s'agit plutôt de problèmes liés à des conditions défavorables de géométrie ou de signalisation de route. Selon les statistiques colligées par Dépôt Rive-Nord, seul un de ses camions a été impliqué dans un accident survenu sur le réseau à l'étude.

En ce qui a trait à la circulation, les études réalisées démontrent que le niveau sonore induit par les activités de Dépôt Rive-Nord respecte l'ensemble des normes applicables (municipale et gouvernementale).

Quant à la poussière, Dépôt Rive-Nord a procédé au pavage du rang St-Joseph et de certaines voies d'accès au lieu d'enfouissement. Les émissions de poussière sont donc réduites.

Goélands - Les observations indiquent qu'il n'y a aucun goéland qui utilise le lieu d'enfouissement comme site de nidification et qu'il y a peu de nuisances associées à la fréquentation des goélands sur les terrains avoisinants, que ce soit en milieu agricole, résidentiel ou riverain. Pour s'en assurer, la fréquentation du site d'enfouissement par les goélands a fait l'objet d'une étude portant sur les nuisances potentielles telles que les risques de transmission de maladies par la consommation d'eau contaminée et les risques de contamination des terres agricoles, des cultures et du bétail. L'étude souligne que ces nuisances sont pratiquement inexistantes en raison des aspects suivants : l'isolement relatif du site; l'absence de lieux sensibles à proximité (ex. plage, source d'eau potable); aucune trajectoire particulière ne semble être utilisée par les goélands au-delà des abords du site; le site renferme des aires de repos et d'abreuvement en plus des aires d'alimentation pour les goélands. Ce dernier aspect prévient les déplacements en masse vers d'autres endroits. Néanmoins, le suivi de l'évolution de la fréquentation des goélands au site est préconisé pour éviter qu'elle ne devienne une nuisance importante.

Impact économique – La réalisation du projet assurera le maintien des emplois. De plus, les investissements réalisés dans le cadre du projet contribueront à une activité économique accrue, nécessitant quelque 309 personnes – année durant les travaux de construction.

À la suite de la présentation des résultats de l'étude de perception, une étude comparative de la valeur des maisons a été commandée. Les conclusions de cette étude révèlent qu'aucune désuétude économique significative n'est causée par la présence du lieu d'enfouissement.

Suivi environnemental et fonds de contingence – Le programme de suivi environnemental couvrira tous les aspects du projet.

- **Écran périphérique** - Un réseau de points de mesure situé à l'extérieur de l'écran est prévu afin de permettre la détection éventuelle de zones plus perméables dans l'écran et de minimiser la migration d'eau souterraine vers l'extérieur de la cellule.

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Rapport principal révisé

- **Eaux souterraines** - Un programme complet d'échantillonnage permettra d'assurer un suivi de la qualité des eaux souterraines tant à proximité de la nouvelle cellule que sur le site.
- **Lixiviat** - Le lixiviat traité fera l'objet d'un programme d'échantillonnage et d'analyse environnementale pour garantir sa conformité aux normes de rejets du MENV avant d'être acheminé à la rivière La Chaloupe.
- **Biogaz** - Le programme de suivi du biogaz comprend la mesure de la concentration de méthane dans le sol 4 fois par année et à 16 points de contrôle répartis autour du site (à la limite de propriété ainsi que dans l'air ambiant à l'intérieur des bâtiments présents sur le site, tel que stipulé par le PREMR).

Dépôt Rive-Nord fournira également une garantie d'exploitation de 1 million de dollars telle qu'exigée par le PREMR. Ce montant est destiné à assurer, pendant l'exploitation du site, le paiement de dépenses qui seraient engagées dans l'éventualité où Dépôt Rive-Nord manquerait à ses obligations de protection de l'environnement. Par la suite, tel que prévu au projet de règlement, Dépôt Rive-Nord souscrira également à un fonds pour assurer la gestion environnementale post-fermeture du site.

Comité de suivi - Dépôt Rive-Nord mettra en place un comité de suivi dès l'acceptation du projet par le gouvernement. L'entreprise entend agir en toute ouverture et transparence.

4.4 SYNTHÈSE

L'analyse du contexte a permis de retracer les grandes lignes du cheminement du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas et de mieux comprendre le contexte dans lequel il s'insère. On note que plusieurs préoccupations ont été mises en lumière au cours de cette période. L'étude de perception a permis de clairement définir ces préoccupations et attentes, particulièrement en ce qui concerne les impacts appréhendés et le besoin d'information.

Dépôt Rive-Nord a résolument pris en compte l'ensemble des préoccupations et des attentes exprimées par la population. Elle a bonifié l'étude d'impact même et mis en place un programme d'information et de consultation qui a touché des centaines de personnes et qui se poursuivra à long terme. Ces 2 démarches ont démontré, d'une part, que les personnes immédiatement concernées par le projet, les riverains, ne s'opposent pas au projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique. D'autre part, l'étude d'impact répond à l'ensemble des préoccupations soulevées par le milieu.

5. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux regroupent les préoccupations suscitées par la réalisation du projet. Ces enjeux sont définis en fonction des caractéristiques du projet, de la nature du milieu récepteur ainsi qu'à partir des préoccupations de l'initiateur du projet, de l'équipe de réalisation, de la population et des groupes consultés.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, quatre principaux enjeux environnementaux ont été ciblés : la protection des eaux souterraines et des eaux de surface, la préservation de la qualité de l'air, la circulation des véhicules et le climat sonore.

5.1 PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES ET DES EAUX DE SURFACE

L'eau constitue un des éléments essentiels de l'environnement. Elle doit être gérée dans une perspective de développement durable. Dans le cadre de ce projet, les eaux souterraines et les eaux de surface doivent être protégées de façon à garantir le maintien de leurs usages actuels, c'est-à-dire la consommation humaine, l'abreuvement des animaux et l'irrigation agricole.

5.2 PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

De façon générale, les activités de gestion des matières résiduelles sont susceptibles de dégager des odeurs. Dans le cadre du projet, les infrastructures proposées de même que les modalités opérationnelles projetées doivent permettre d'exercer un contrôle des émissions atmosphériques. Ainsi, la qualité de l'air sera préservée autant sur le site qu'aux limites de la propriété.

5.3 CIRCULATION ET TRANSPORT

L'exploitation d'un lieu d'enfouissement implique nécessairement des activités de camionnage inhérentes au transport des matières résiduelles. Dans le cadre du projet, la sécurité routière ainsi que les nuisances susceptibles d'être générées par le va-et-vient des camions constituent des éléments nécessitant une attention particulière.

5.4 CLIMAT SONORE

Les activités associées à l'exploitation d'un lieu d'enfouissement sont susceptibles de contribuer à l'accroissement de l'intensité du climat sonore dans le périmètre immédiat du site.

Considérant que l'environnement sonore dans la zone d'étude est déjà affecté par certains usages, tels que la circulation quotidienne d'environ 25 000 véhicules sur l'autoroute 40, les activités projetées ne doivent pas contribuer à l'accroissement de cette perturbation.

